



## Licenciement et parties civiles

Par **zorbalegrec**, le **30/12/2014** à **07:02**

bonjour,

j'ai une amie qui vient de se faire licencier et elle avait une saisie sur salaire pour payer des parties civiles.

Ces parties civiles veulent lui annexer la totalité de sa prime de licenciement ainsi que ses congés payés que lui devait son employeur.

Est ce normal ou abusif?

Par **P.M.**, le **30/12/2014** à **09:19**

Bonjour,

L'indemnité de licenciement est effectivement saisissable en totalité et celle de congés payés subi le même sort que les salaires du solde de tout compte pour le mois considéré...